L'ABEILLE.

CONDITIONS!

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au *bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies: dans le cas contraire elles seront à la poste.

NOUVELLES POLITIQUES.

ITALIE.

ROME, 2 mai.

La seule force armée qui se trouve aujourd'hui à Rome se compose de cent hommes, carabiniers, fusiliers et grenadiers. La garde civique se refuse presqu'entièrement à faire le service; cependant pour stimuler le zèle des citoyens, les autorités ont annoncé que les premiers qui se présenteraient armés et prêts à leurs frais seraient nommés officiers. Cette mesure a réussi jusqu'à un certain point, c'est-à-dire que le cadre des officiers est à peu près rempli; mais ce n'est point exagérer que de dire qu'ils sont en ce moment plus nombreux que les soldats. Pour compléter cette organisation, on vient d'enrôler des condamnés aux galères, et d'autres malfaiteurs qu'on fait venir des provinces, où ils finissaient dans les prisons leur temps de condamnation. C'est avec de pareils hommes que le pape veut faire la police. Chaque jour on voit paraître de nouveaux arrêtés dont la sévérité s'accroît graduellement, et qui, pourtant, produisent peu de résultats, parce que les moyens d'exécution manquent encore presque complètement. En attendant, les arrestations continuent dans les provinces: le nombre des prisonniers qui vont être traduits devant les commissions civiles est immense, et ces commissions ont ordre de juger dans le plus bref délai.

Il est juste de dire que tout cela se fait malgré les réclamations du cardinal Benvenuti, qui a protesté de nouveau contre l'inexécution de la capitulation d'Ancône, en affirmant qu'il l'avait signé librement et dans l'intime conviction qu'il rendait en même-temps service au pape et au pays. Il règne à Rome un grand mouvement dans la diplomatie. Nous voyons arriver beaucoup de courriers, la plupart expédiés par le gouvernement français. Il en est venu jusqu'à trois dans un seul jour. Les ambassadeurs échangent de nombreuses visites avec le cardinal Bernetti. M. de Saint-Aulaire paraît tout à-fait d'accord avec ce prélat et avec le pape lui-même. Ce diplomate passe une grande partie de ses journées avec le cardinal de Rohan et sa sœur.

Nous avons ici un envoyé extraordinaire anglais. On assure qu'il plaide fortement la cause des patriotes; et en vérité, nous avons bien plus à espérer aujourd'hui de la politique du roi d'Angleterre que de celle du cabinet français.

SAVOIE.

CHAMBÉRY, 9 mai. *(Correspondance particul.)*

Le convoi funèbre du roi Charles-Félix est arrivé ici vendredi dernier. Il se remettra demain en marche pour le château royal de Haute-Combe, que le monarque avait désigné lui-même depuis plusieurs années, pour le lieu de la sépulture.

Réduit à la simple expression de la vérité, le panégyrique de ce souverain sera court. L'avènement de Charles-Félix a été signalé par des pro-scriptions et des suppices. Plus tard le même prince, désarmé par la soumission de ses sujets, a fait preuve de modération, d'amour pour ses évangiles, et d'une sorte de patriotisme avec lequel un monarque plus indépendant eût fait le bonheur de son peuple. Ses dernières paroles ont été des paroles de clémence. En apprenant la conspiration Pallavicine contre l'indépendance du Piémont et la personne de son successeur légitime, il témoigna le regret d'avoir à sévir contre un nombre aussi considérable de conjurés, et se borna à ordonner l'exil de quelques personnages les plus gravement compromis. Charles-Félix, sans être personnellement cruel, a su réprimer dans plusieurs occasions l'audacieuse rage du clergé. Il a protégé, à diverses reprises, les protestants des vallées du Piémont contre les persécutions de l'évêque de Pignerol, et fit dissoudre la congrégation dite des *Oblats*, organisée par les soins de ce prélat fanatique, dans le but avoué d'extirper l'hérésie dans les états sardes. Les événemens du mois de juillet, dont il reçut la nouvelle pendant son séjour en Savoie, lui firent éprouver une impression pénible, qu'il ne chercha point à dissimuler; mais il y a loin de quelques expressions de regret, naturelles dans la bouche d'un souverain absolu, à ces rodomontades menaçantes qu'on lui prête dans le temps et dont toute sa conduite postérieure a suffisamment démenties.

Le [illegible] son successeur est diversement [illegible] par ses gens qui ont eu occasion d'approcher [illegible] Il a le dit appliqué au travail [illegible] avec ardeur au traitement [illegible] entre ses devoirs [illegible] eux d'officier-général, et la lecture des meilleurs auteurs qui ont écrit sur l'art militaire. Les intrigues de l'Autriche pour l'écarter du trône n'auront pas peut-être contribué, indépendamment des motifs tirés de l'intérêt de son pays, à le détacher de cette puissance, et à lui faire rechercher l'appui de la France. Un des premiers actes de son règne, on aime du moins à l'espérer, sera le rappel et la réintégration de ces nombreux *proscrits* qui souffrent depuis 1821 pour une cause à laquelle l'héritier de la couronne s'était d'abord montré favorable. Accordera-t-il à son peuple des institutions constitutionnelles? Rien jusqu'ici n'autorise à le croire. Trop de gens influens sont intéressés au maintien des abus. Les nobles qui ont accaparé tous les emplois lucratifs dans l'administration et dans l'armée, les employés rentrés qui ont obtenu des sursis indéfinis pour le paiement de leurs dettes, les gens de loi qui ont fondé leur revenu sur l'art d'éterniser les procès, les manufacturiers privilégiés qui vivent de monopoles, les prêtres qui redoutent l'émancipation du peuple, tous gens en hostilité permanente contre le régime de la liberté, s'interposeront de mille manière entre la nation et le prince, et empêcheront long-temps nos vœux d'arriver jusqu'au trône.

L'armée sarde a été portée dans ces derniers temps à 30,000 hommes organisés sur le pied autrichien. Les soldats sont soumis à la discipline la plus sévère. Les officiers, parmi lesquels on compte des jeunes gens, sortant du collége, manquent en général d'instruction, et inspireraient peu de confiance aux troupes. La paie des officiers n'est que les deux tiers de ce qu'elle est dans l'armée française. Aucun fils d'artisan ne peut parvenir en Piémont à un grade supérieur à celui de sergent-major. On s'est débarrassé des anciens militaires roturiers, revenus il y a seize ans du service de France, en les plaçant dans les douanes ou dans le corps de carabiniers royaux. Le nombre en est déjà extrêmement réduit. L'arme du génie, dédaignée par la noblesse, est abandonnée, comme avant la révolution, aux fils de bourgeois de villes. Les mêmes officiers font concurremment le service du génie militaire et des ponts-et-chaussées. Ils sont aussi chargés de tout ce qui tient au logement et au casernement des troupes, tant en campagne qu'en garnison.

VENTES PAR LE MARSHAL.

R. J. Clark contre *Pelagie Dauphin f. d. l.*

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi. 9 août prochain, à midi, à la Bourse, une mulâtresse nommée Patsey, saisie dans l'affaire ci-dessus.

9 juillet L. DAUNOY, marshal.

Jacques Penzy contre *Jean Lapeyre,*

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi 21 juillet, à midi, à la Bourse de Hewlett, une négresse nommée Julie, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'il pourra porter, à un crédit de 12 mois, l'acquéreur donnant des bons et sécurité portant 5 pour cent d'intérêt avec hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à la loi passée à cet effet.

7 juillet L. DAUNOY, marshal.

Jonathan Pincode contre *Wm. Hughes.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 16 juillet, à 5 heures, au Principal, une partie de livres, savoir: *Look-Essay, Beauties of Bible, Description of New-York, &c &c.* saisis dans l'affaire ci-dessus.

11 juillet L. DAUNOY, marshal.

C. H. Hunter contre *Graham.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi, 16 juillet, à 5 heures, au Principal, une machine à travailler le tenon.

7 juillet L. DAUNOY, marshal.

A. B. Leary contre *James Lambert.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, lundi 11 juillet, au Principal, à 5 heures, une copie de l'Encyclopédie Britannique, reliée en toile de Russie, en 20 volumes complets.

2 juillet. L. DAUNOY, marshal.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nelle.-Orléans—Présent l'honorable James Pitot—*Marthe Clara Lange, épouse de Wm. T. Thompson,* contre *Wm. T. Thompson.*

La pétitionnaire dans cette affaire ayant été séparée de corps et de biens, pour cause d'excès, de mauvais traitemens et d'outrages de la part de son mari Wm. T. Thompson, par jugement de cette cour en date du 21 juillet 1828, a intenté un procès en divorce à son mari, défendeur dans la présente affaire, conformément à la 4me. section du statut à ce sujet, approuvé le 19 mars 1827; et le défendeur dans sa réponse à allégué que si, aux termes de la loi la dite pétitionnaire avait droit au divorce qu'elle demandait, lui de son côté avait aussi le droit de garder, soigner et diriger le fils que les deux parties ont eu, et cela par motifs d'avantage pour le dit enfant, lesquels ont été exprimés dans sa réponse et qu'il reproduira lors du jugement de l'affaire. En conséquence, l'affaire ayant été appelée plusieurs fois pour être jugée régulièrement; et, lors du dernier appel, le défendeur ni son conseil n'ayant point comparu, et le conseil de la pétitionnaire ayant insisté pour obtenir le jugement de la cour, en s'en référant au jugement précédent pour la séparation de corps et de biens, prononcé entre les parties—La cour alors considérant que deux ans se sont écoulés depuis la séparation de corps et de biens des deux parties, et qu'aucune réconciliation n'a eu lieu entre elles; et enfin, que le défendeur n'a rien produit qui puisse l'engager à modifier le jugement précédent de la dite cour, en ce qui touche l'enfant: Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu dans cette affaire contre le défendeur, en faveur de la pétitionnaire, les frais à la charge du premier; et, en conséquence, divorce étant prononcé entre eux, ils sont placés maintenant dans la même situation que s'il n'eût jamais existé de mariage entr'eux.

Nelle.-Orléans, 8 juin 1831.

JAMES PITOT, juge.

Je certifie ce que dessus,

J. OLLIÉ.

7 juillet—3

COUR DE PAROISSE pour la ville et paroisse de la Nelle.-Orléans, 1er. juillet 1831. Présent l'hon. Js. Pitot—*Pre. Lebert* contre *ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers: il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit Pre. Lebert soit convoquée en l'étude de M. L. Féraud, Notaire Public, pour le 13 juillet 1831, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Je certifie l'ordre ci-dessus.

J. OLLIÉ,
Dép. Greffier.

2 juillet—☞

REÇU PAR *E. JOHNS & CO. Rue de Chartres, No.* 113. quelques Grands Livres et Journaux pour l'usage des Banques, de qualité très-supérieure.—Également, 50 rames papier à lettres superfin de Bath. Ils tiennent constamment en magasin un assortiment complet de livres et régistres, papier de toute espèce, et fournitures de bureau en tout genre, qu'ils vendent aux conditions les plus raisonnables.

2 juillet

LE soussigné offre ses services au public, en qualité de courtier; il se chargera de la vente des propiétés foncières et des esclaves; et aussi de procurer de l'argent sur des billets ou des hypothèques. Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, peuvent compter qu'il fera tous ses efforts pour les satisfaire.

G. MORTIMER,

Rue Philippa, entre Poydras et Hevia, no. 158.

N. B. Toute traduction dans les langues française, anglaise et espagnole, pourra également être faite à son bureau, il y apportera le plus grand soin, aussi bien qu'à la rédaction des cédules et tableaux de distribution, et à la vérification des livres de commerce, qu'on pourrait lui confier, etc.

25 juin

AVENDRE
A DES PRIX MODÉRÉS.

BOIS DE CORDE, bois gras, merrains, sable de Pensacole, coquilles, charbon, goudron et résine.

S'adresser à JH. PELLERIN fils, au chantier du soussigné, près de la première demie lune, côté nor-dest du canal Carondelet; ou à P. POUSSINE, au bureau situé vis-à-vis la rampe du Bassin.

24 juin. G. MONTAMAT.

VRAUMAGE offre à vendre 300 bques. vin rouge de Bordeaux, de toutes qualités; 20 tierçons vin blanc, haut Sauterne et Sauterne; 500 caisses vin blanc et rouge: 400 paniers et demi panier huile d'olive, clarifiée au charbon; 150 damejeannes excellent vinaigre de vin blanc; 500 caisses liqueurs fines, convenables pour les marchés espagnols; 400 paniers anisette; 1500 grandes damejeannes françaises; bouchons pour bouteilles et damejeannes; fil à voile par pelottes de 10 et 20 à la livre par petites balles: Lignes assorties pour pêche et guides dito; 1 caisse lignon en fil pour moustiquaire; 1 dito dentelles, voiles, châles et robes, brodés; 10 balles brin pour moustiquaire. 25 juin.

SUCRE de première qualité—220 boucauts sucre, première qualité, à vendre par

25 juin. SAM. C. BELL.

A VENDRE—60 tierçons vin blanc, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux.

24 juin T. NICOLET & CO.

40,000 TUILES à crochet, de première qualité, en débarquement du navire Olympia, à vendre par

12 juin Hr. PERRET & CHARBONNET.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

12EME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 16 Juillet.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE $	3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
1	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
6	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
156	" "	8	4,992
621	" "	4	31,200
7800	" "		

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS.....$ 4
DEMI BILLET..... 2
QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES:—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET, *Directeur.*

5 juillet

MAGASIN DE VOITURES.

RUE DE LA DOUANE, No. 14.

LE soussigné vient de recevoir par le navire *Océana,* une barouche légère, portée sur des ressorts en C, pour un ou deux chevaux; un tilbury monté sur trois ressorts en berceau, avec une impériale soutenue par des S à ressorts; cet objet convient à un médecin. Aussi; un désobligeant très léger; voitures de toutes sortes &c. Ces objets seront vendus à bon marché, pour du comptant ou du papier sur la ville. [17 juin] M. WALTON.

ON désire placer une jeune fille blanche comme domestique, soit à la campagne, soit pour aller au Nord ou en France; elle n'est pas malade en mer, elle sait coudre, blanchir, repasser, et soigne très bien les enfans.—S'adresser au bureau de cette feuille.

On désire vendre dans la même maison un Voltaire, en 75 vol. (Baudoin) un Buffon-Lacépède, en 26 vol. avec planches coloriées, un Rousseau (Baudoin) en 26 vol. et quelques ouvrages de médecine. 28 juin—8

MUSIQUE.—Marches composées pour le forté-piano, à vendre rue de Chartres, No. 113.

La Marche du Montagnard,
Celles de Bonaparte, du colonel Beverly Daniels, du Prince Cobourg,
La Marche favorite de la Cataracte du Gange,
Le *Gray's Kent bugh* de Washington,
Deux Marches impériales, allemandes,
La Marche du *Rail-Road,*
Une Marche prussienne,
Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?
La Marche du général Bolivar,
La Marche de Johnson,
Un Pas redoublé,
Le Chant nocturne du Midlothian,
La Marche lente du capitaine Jas. Page,
La Marche des Gardes suisses.

14 juin E. JOHNS & Co.

CIGARRES de la Havane.—10 milliers de Cigarres de la Havane, en caisses, demi-caisse, et quarts de caisse, parmi lesquels il s'en trouve de fort beaux.

RUM de la Jamaïque, 5me. preuve, récemment reçu et à vendre par

13 juin J. W. ZACHARIE & Co.

VIN DE MARSEILLE, à vendre par

13 juin J. MAGER.

CAFÉ DE LA HAVANE, à vendre par

[25 juin] J. MAGER.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par

Hy. PERRET & CHARBONNET.

14 juin

BEAUX BILLARDS—2 superbes billards complets, à vendre à des prix et conditions avantageux. S'adresser rue Royale, do. 192. 14 juin.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Lady Franklin, 72 tierçons jambons couverts, à l'usage des familles, et 15 barillets graisse, à vendre par [10 juin] S. C. BELL.

CIGARRES DE LA HAVANE—Reçu récemment 286 quarts de caisse, cigarres de la Havane, à vendre par

10 juin. S. C. BELL.

EN déchargement du navire Union, venant du Havre, 25 caisses Vin de Champagne, qualité supérieure, à vendre par

10 juin. SAM. C. BELL.

SUCRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Columbia, 30 boucauts Sucre, à Vendre par [10 juin] S. C. BELL.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

JOSEPH CH. SPRENGER a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son magasin de l'encoignure des rues Royale et Bienville, à la rue de Chartres, No. 37.

9 juin

VIN DE MALAGA ET FRUITS.—WILLIAM G. HEWES, rue du Camp, No. 9, offre à vendre la cargaison du brick Hope, capitaine Loring, venant directement de Malaga, et consistant en:

350 caisses raisin en grapes, 200 dito muscat dito, 200 dito dito en grains; 30 dito limons, 350 dito limons, 350 barillets vin sec, 100 demi dito dito, 200 quarts ditto, 400 barillets vin doux, 100 demi dito dito, 400 quarts dito dito, 180 palaissons en couleurs

Le tout en bon état, et ayant droit à la remise des droits. 9 juin

HABILLEMENS A LA MODE!! WILLIAM C. NORRIS & Co., rue de Chartres No. 38, ont reçu par les derniers arrivages, un nouvel approvisionnement d'Habillemens d'été, parmi lesquels il s'en trouve beaucoup faits dans le dernier genre.

8 juin

VIEUX WHISKY DE MONONGAHELA 75 barils vieux Whisky de Monongahela, de choix, en débarquement du bateau à vapeur Peruvian, de Pittsburg, et à vendre au no. 39, rue de la Levée.

7 juin. THOMSON & GRANT.

AVIS.—Attendu que M. Alfred Penn, peseur juré, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un effet de deux mille piastres, souscrit par lui, comme principal, conjointement avec Samuel Elkins, sa caution, le 4 août 1829; Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit effet ne serait pas cancellé, raillé et annulé, comme aussi l'hypothèque qui en résulte.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nelle.-Orléans, le 27 mai 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN, Gouverneur.

Par le gouverneur,
GEORGE A. WAGGAMAN, secrétaire d'Etat.

6 juin—30

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Granier, chez J. MAGERE

VENTE D'HABITATION.

PAROISSE ST. JEAN BAPTISTE.

SUCCESSION DE G. MARIGNY.

LUNDI 25 Juillet prochain, il sera vendu en bloc par l'honorable Térence Leblanc, Juge de la paroisse St. Jean Baptiste, sur les lieux et à 10 heures précises du matin.

UNE HABITATION

établie en Sucrerie, sise dans la dite paroisse, rive gauche du fleuve, ayant sept arpens et demi de face ou environ, sur une profondeur de quarante arpens, ouvrant de dix-sept degrés et demi, ou environ, avec les droits à la double concession, tels qu'ils se poursuivent et comportent, le vendeur entend expressément ne donner aucune garantie relativement à iceux——La dite habitation est bornée du côté d'en haut par l'habitation de Mr. Antoine Vickner, et du côté d'en bas par celle de Messrs. Etienne Marine & Charles Alceste Reine, avec tous les droits, privilèges, demandes et avantages quelconques appartenant à la dite terre, tel que le tout se poursuit et comporte. La dite habitation est vendue conformément aux titre et acte de vente passés à M. Gustave Marigny par devant le Juge de la paroisse St. Jean Baptiste, en date du dix février mil huit cent vingt neuf, et conformément aussi au plan figuratif de la dite habitation levé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat de la Louisiane.

Il y a une superbe batture en face de la dite habitation.

Il y a aussi sur la dite habitation, en bon état, une maison principale, cuisine, hôpital, magasin à vivres, cases à nègres, une sucrerie avec la machine à vapeur, une purgerie et la récolte sur pied telle qu'elle se comporte.

CINQUANTE-SEPT ESCLAVES.

SAVOIR: Isaac, Sandy, Winston afflige d'une hernie, Lunun, James Swan, Henry Hill, Henry Gane, Jacob, Drury William, Gen. Stephen, Spencer, Wilson, Davis, Isaac, Abraham. Fréderic, Cyrus, Harden, Moses, Ephraim, Rimes, Henry, Jack, George, Geffry, Melly, Delay, Melly Christine, Anna, Mary et sa fille Pauline, Anna, Fravins, Marra et son enfant, Louis, Charlotte et son enfant Diana, Sarah, Agar, Rachel, Cheny.

PLUS:

Sept chevaux de tire.
Dix mulets de tire.
Seize pairs de bœufs de tire,
Quatre charrettes à cheval avec leurs harnais.
Dix-huit charrues et harras.
Vingt-cinq haches.
Quarante pioches.
Une cusse contenant des outils de force et de charpentier.

Il y a sur l'habitation une maison où demeurait Mme Veuve Trouard la mère, laquelle lui appartient et ne fait pas partie de l'habitation.

TERMES & CONDITIONS.

Sept mille piastres comptant; onze mille payables en Mars 1832, pour satisfaire la dette de Mr. Seghers avec intérêt et hypothèque sur la terre; sept mille en mars 1833, pour payer le billet de M. Gustave Marigny, endossé par Prosper Marigny, avec hypothèque spéciale sur la dite terre; seize mille piastres à l'Association Consolidée, avec hypothèque spéciale payables au 19 mai prochain, avec le droit de prolonger le paiement pendant 1, 2, et 3 ans, à dater dudit 19 mai 1832, en payant à la dite époque, et annuellement par la suite la somme de 4000 piastres avec intérêt sur la balance due.

La balance du prix d'achat en paiemens égaux à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

22 juin—1f 1ps.

TRAITES SUR PARIS directement ou sur le Havre, payables dans Paris, à vendre par

F. PERRET,
rue Toulouse, no. 60.

6 juin.

VIN DOUX DE MALAGA.

180 barillets de 9 gallons Vin de Malaga doux, d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Caravan, venant directement de Malaga, à vendre par

P. M. TOURNÉ,
rue de la Levée.

4 juin

EN DÉBARQUEMENT & A VENDRE

100 caisses Harengs fumés,
100 caisses Blanc-de-baleine,
200 do. Cidre, première qualité,
50 barils Vin de Malaga,
50 caisses Tabac de Richmond (16 à la liv.)
50 ballots Brodequins, à vendre par

THOMPSON & GRANT,
rue de la Levée, no.

4 juin.

LES soussignés ont reçu par le navire Henry Astor et divers autres arrivages, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.

Extrait alcoolique de salsepareille, do. douce amère, do. absynthe, do. ellébore, do. stramonium, racine de ratanhie, fleurs de coquelicot, roses des provins, fleur des tilleuls, Centaurée, racine de guimauve, do. valeriane, de gentiane, tamis à tambour assortis, fourneaux à reverbère, 300 bouteilles sirop de calebasse, 10 barrils de tamarin frais.

F. ORIOL & CO.

Encoignure des rues Dumaine et Condé.

10 juin.

Reçu par les derniers arrivages de Paris, New-York et Philadelphie, un assortiment de drogues, médecines et préparations chimiques, très-fraîches, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:

Chlorure concentrée de sodium de chaux, de Labarraque, bouchée en verres. Extrait de Copahu concentré, de Peltier; Sulfate de Kinine; Acétate et Sulfate de Morphine; Emetime; Strickninie; Acide prussique; Pâte pectorale de Réguault; Camphre; Cantharides; Calomelas; Ipéca; Jalap; Rhubarbe de Russie, qualité supérieure; Magnésie calcinée de Henri, en fioles bouchées et de cristal; Moutarde blanche et noire: Canelle de Ceylan; Huile de roses; Bergamote et Limon.

F. P. DUCONGÉ,
rues de Chartres et Conti.

9 juin

EAU DE LA FLORIDE,
De Laroque, très-estimée.

Cette excellente composition, reçue dernièrement de Baltimore, est en vente à la pharmacie du soussigné, en grandes et petites bouteilles.

F. P. DUCONGÉ, Agent,
rues Chartres et Conti

9 juin

$5 DE RECOMPENSE.

Partie maronne depuis environ deux mois, la négresse américaine nommée **GRACE** ou **GRESSY**, âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine,) parlant anglais, et français, ayant une cicatrice derrière le cou, une autre à l'oreille droite et une difformité à l'ongle du pouce de la main droite. La susdite récompense sera donnée à la personne qui l'amènera au bureau de cette feuille, ou la logera à la geole; et en outre, on accordera une récompense de $5 à quiconque pourrait donner quelques renseignemens sur la personne qui a débauché la dite négresse. 28 mai—☞

FARINE—1200 barils farine de Cincinnati en débarquement du bateau à vapeur Cincinnatian, que l'on vendra à des conditions raisonnables, si en les prend sur la Levée, s'adresser à bord, ou à

31 mai STETSON & AVERY.

RICE—100 tierces fresh Rice, for saleby

may 30 STETSON & AVERY.

MUSIQUE.

Les soussignés ont constamment en vente, un grand assortiment de *MUSIQUE* des dernières publications, parmi lesquelles se trouvent les morceaux suivants:

Morceaux pour quatre mains,
Pieu dolci i placide,
Trois Duos, Robin Adair, l'Amitié,
The Hunter's Chorues, un Duo,
O dolce concento, une Marche,
Les Trois-Grâces, Sul margen d'un rio,
Jackson's Duett, &c.

E. JOHNS & Co.
rue de Chartres, no. 113.

1er. juin

EN débarquement du navire de Witt Clinton et du brick Ella, et à vendre par les soussignés:

500 rames papier à enveloppe.
300 do. do. Post.
200 do. do. Cap.
50 barils bière (ale) de Mounsey.
100 caisses tabac à chiquer.
25 fréquins beurre supérieur de Goshen.
10 pipes eau-de-vie première preuve.
25 bls. do. 4me. preuve.

THOMPSON & GRANT.
Rue de la Levée, No. 39.

30 juin

CHARRETTES, Drays, Roues de charrette à bœuf et des Brouettes, à vendre par

30 juin. SAM. C. BELL

HUILE et peaux d'ours. 8 barils huile d'ours; 83 peaux d'ours, reçus par le bateau à vapeur Saratoga et à vendre par

P. M. TOURNÉ,
rue de la Levée, no. 15.

28 juin

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE.—216 rouleaux cordes d'emballage, 127 pièces Toile d'emballage, en débarquement du bateau-à-vapeur Louisiana et à vendre par P. M. TOURNÉ,

28 juin No. 15, Nouvelle Levee.

SEL, *Peaux sèches et vieux Cuivre.*—1100 boisseaux sel de l'Ile de Mai; 350 peaux sèches du Sud du Mexique; 600 livres vieux cuivre; 111 plomb espagnol, en saumons, ayant droit au drawback, à vendre par

27 juin. J. W. ZACHARIE & CO.

SUPPLEMENT DE
Chapeaux, Souliers, Escarpins et Pantoufles.
RUE DE LA LEVEE, NO. 86.

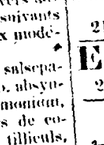

Le soussigné vient de recevoir, par les navires Louisiana et Russel, un assortiment complet de chapeaux, souliers, escarpins et pantoufles, tous objets bien conditionnés, ayant été commandés par lui sur l'usage de ses pratiques de cette ville.

25 juin MALCOM McCALLUM.

DEMANDE D'UNE BONNE.—Une famille qui part pour le Nord, désirerait trouver une bonne d'enfants, blanche ou de couleur: on donnera des gages convenables, si la personne qui se présente apporte de bons renseignemens. S'adresser immédiatement à

23 juin J. W. ZACHARIE & CO.

TRAITES sur New-York et Baltimore, à vendre par

[22 juin.] THEODORE NICOLET & CO.

VIN de Marseille, Vin Madère en barriques et quelque barriques vieux Vin de Saint-Vincent, qualité supérieure, à vendre par

AMBROISE LANFEAR,
rue St. Louis, No. 78.

21 juin

PORC & BŒUF—Porc Mess, prime, en barres de cochon, bœuf prime do. Mess, en demi baril, à vendre par

21 juin STETSON & AVERY.

15 BARILS Huile de lin, en débarquement et à vendre par

21 juin STETSON & AVERY.

CAFÉ & SUCRE.—189 sacs Café de la Havane, et 3,500 cigarres première qualité, en déchargement du brick espagnol Ysabel y Juan, et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.

28 mai

FARINE ET JAMBON.—250 barils Farine de Cincinnati, Jambon, plats-côtes et épaules, en barriques, à vendre par

27 mai. STETSON & AVERY.

RIZ—34 tierçons Riz, reçu récemment et à vendre par

26 mai. J. W. ZACHARIE & CO

HABILLEMENS D'HOMMES POUR L'ETE.

RECEMMENT reçus et à vendre par les soussignés, un nouvel assortiment d'habillements d'été, des dernières modes.

WM. C. NORRIS & Co.,
rue de Chartres, No. 38

21 juin

EN débarquement du navire Alabama, 100 caisses Blanc de Baleine, à vendre par

21 mai S. C. BELL.

A VENDRE.
A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. **UNE MAISON** neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. **UNE MAISON** à deux étages, située rue Condé; elle est louée à raison de $1560 par an.

3o. **UN TERRAIN** de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses: ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est loué à raison de $260 par an.

4o. Un **CHARRETIER** et un **TOMBEREAU**, loués à raison de $350 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril—☞

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraîches de toutes espèces: reçues de France, comme suit:

Chous d'York, chous Cubus (gros), chous royal pain de sucre, chous durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—6m.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Le Docteur Rapollo est visible depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué.

Il promet de guérir la vue des personnes qui portent lunettes, par un remède simple et efficace et qu'il en donnera des preuves.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison c'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.

19 mars. VICTOIRE SOUFFRAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdit entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux: je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue, et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue.

ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que